



LE BULLETIN

N° 1

SEPTEMBRE 2002

GRUPE DES ANCIENS MAIRES HAUTS-ALPINS

Anciens maires : que sommes-nous devenus ?

De notre propre volonté ou par les conséquences des lois de la démocratie nous avons quitté récemment ou depuis des années déjà les «affaires» publiques communales. L'écharpe tricolore est passée en d'autres mains. Dès lors, que sommes-nous devenus ?

Avons-nous délaissé avec soulagement ces dossiers de plus en plus complexes, de plus en plus accaparants pour mener à bien les réalisations que nous avons souhaitées pour nos communes ?

Avons-nous nos heures de nostalgie pour ce temps d'action passé, ce temps où nous étions «Monsieur le maire» avec nos entrées dans les administrations, à la préfecture, au conseil général et bien d'autres instances ?

Voyons-nous d'un œil critique et pas forcément bienveillant les changements ou les innovations que nos successeurs engagent sur ce territoire qui fut naguère sous notre autorité responsable ?

Les multiples revues, circulaires, bulletins qui couvraient nos bureaux ne sont plus à notre portée. Il faut quêter l'information, ouvrir le journal pour tenter de suivre à partir des textes rédactionnels fragmentaires et parfois peu objectifs la vie communale, départementale, régionale... Quels choix faisons-nous pour notre vie quotidienne et les espaces libres qui s'offrent à nous ? Quelles sont nos occupations, nos préoccupations ?

Chacun a apporté à sa manière des réponses aux situations nouvelles que nous avons dû aborder. Entretenir entre nous un dialogue, des échanges nous est apparu un moyen de nous maintenir en éveil sur ce qui se passe autour de nous dans la vie publique et institutionnelle.

Tel a été l'objet de la fondation de notre association des anciens maires.

Pour affirmer ce lien nous avons souhaité lors de notre assemblée générale publier un bulletin interne. Cette première parution qui vous parvient est sans prétention et ne vous apportera sans doute pas des éléments majeurs pour votre information.

Elle n'aura pour la suite de sens et d'intérêt qu'avec votre large participation. Ces pages doivent consacrer une part essentielle à une tribune libre où nous exprimerons nos réflexions, nos idées sur des sujets locaux ou généraux sans rentrer dans de vaines polémiques. Nous vous invitons à dire, à partir des enseignements tirés de vos expériences de maire comment vous percevez les choix ou évolutions qui se décident sans vous.

Suggérez ce qui à votre avis peut contribuer à animer notre association : sorties, visites, thèmes de réunions, etc. Parlez-nous de vos activités nouvelles, de vos priorités quotidiennes. De là peut naître le dialogue enrichissant pour tous.

Ah ! Certes, ce n'est pas toujours facile de prendre la plume et de traduire avec des mots, par des phrases, tout ce que nous avons pourtant envie d'exprimer. On est tenté de se dire : - À quoi bon ? Nous avons fait notre temps... Que ceux qui tiennent aujourd'hui les rênes du pouvoir local assument leurs responsabilités et subissent à leur tour les critiques...»

Mais ce fatalisme, cette résignation n'est pas dans la lignée de nos engagements passés. Alors nous attendons votre collaboration et déjà dites-nous ce que vous pensez de cette proposition et du contenu des futurs bulletins de notre groupe.

*Armand Barniaudy
Président de Gamha*

Première Assemblée Générale de GAMHA le 23 mars 2002

Le samedi vingt-trois mars deux mille deux, à neuf heures trente, les membres du Groupe des Anciens Maires Hauts-Alpins se sont réunis à Tallard, sous la présidence de Armand Barniaudy.

1. Introduction- Présentation

Le président Armand Barniaudy constate la présence d'une trentaine de membres à jour de leurs cotisations et ouvre la séance.

La parole est donnée à Jean-Michel Arnaud, maire de Tallard, président de l'association des maires des Hautes-Alpes : remerciements et exposé des actions conduites.

Rémi Costorier président de la communauté des communes de Tallard Barcillonnette remercie le GAMHA et présente la communauté des communes qu'il préside.

Un tour de salle permet à chacun d'exposer ses références à l'assemblée.

Le président fait part des excuses de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, ainsi que celles de certains élus (conseillers régionaux, entre

autres). Il dresse ensuite une présentation de GAMHA : historique (la décision de ne pas être candidat aux élections de 2001 n'entraîne pas forcément la volonté de se retrouver hors circuit de la vie des collectivités. L'ambition de GAMHA est de donner son opinion, son avis (eu égard aux expériences diverses de ses membres), chercher des informations afin de rester "sur la touche" et surtout d'entretenir des liens de fraternité, de convivialité.

2. Les statuts

La parole est donnée au secrétaire afin que lecture des statuts soit faite. Il est débattu en particulier de l'article 6 : " Pour être adhérent, il faut être déchargé de tout mandat électif public et avoir exercé les fonctions de maire sans condition de durée ".

Après délibération, puis vote à la majorité constatée, il est décidé de conserver cet article dans l'état où il est dans les statuts.

En ce qui concerne le règlement interne de GAMHA, il conviendra de préciser que le mandat de président ne sera renouvelable qu'une fois pour un an, pour la même personne (décision prise à la majorité des membres présents).

Il est constaté que le conseil d'administration peut être composé de 12 personnes ; sept le composent ac-

tuellement, cinq personnes sont candidates et élues à la majorité, soit :

Monsieur Robert MOTTE,
Monsieur Henri RANQUE,
Monsieur Lucien DAVIN,
Monsieur Michel MERLE,
Monsieur Louis CONIO.

Compte tenu que GAMHA commence son existence, que les membres fondateurs sont inscrits pour la plupart au bureau avec les diverses fonctions prévues dans les statuts, il est convenu que le bureau est reconduit tel que prévu aux statuts, seul le conseil d'administration est conforté par la présence des cinq nouveaux membres.

3. Budget prévisionnel 2002

Il n'y a pas de compte administratif pour l'année antérieure à produire compte tenu que le groupe n'avait pas de vie propre en 2001.

Le budget prévisionnel présenté est adopté à l'unanimité sous réserve de prévoir une augmentation de dépense supplémentaire de 700€, et d'une recette supplémentaire correspondant à une subvention à solliciter au conseil général pour 1000€ au lieu de 300€ tel qu'écrit dans le BP2002.

4. Perspectives, orientations, discussion

Le premier objectif de convivialité

est atteint : chacun a plaisir à retrouver ou à connaître d'autres membres. C'est un climat de détente, qui n'empêche pas l'activité, ni l'animation des débats.

À la suite des divers échanges entre les participants il convient de respec-
tifier les points suivants :

H Il est essentiel que GAMHA soit connu.

H Dans la mesure où un bulletin serait créé, il convient actuellement qu'il ne s'adresse qu'aux adhérents ; il ne doit apporter que de l'information objective ; il pourrait être adressé aux anciens maires non adhérents de GAMHA ; une page libre-propos pourrait être tenue sous la responsabilité exclusive de son auteur ; un comité de rédaction est mis en place avec Cécile QUEYREL pour responsable.

H Il convient aussi de rechercher d'autres adhérents.

H Il est évoqué le danger d'ingérence : il n'y a pas de prise de position à avoir vis-à-vis des maires en place

H Il est à noter l'indépendance de GAMHA vis-à-vis des élections

H L'assemblée n'est pas favorable à ce qu'on réclame des comptes rendus systématiques de séances de diverses réunions, ce qui n'exclue pas des demandes d'informations

H Le projet de journées à thèmes est retenu ; divers sujets sont pro-

posés : l'eau, les contrats LEADER, les ordures ménagères, l'aménagement du territoire...

5. Intervention de E.Chabot

Dans la continuité de l'esprit d'information, place est laissée à E. Chabot, technicienne à la communauté des communes.

Elle présente divers contrats et actions : les Pays, l'organisation, les calendriers, où en sont les divers regroupements, quels sont leurs domaines d'intervention.

À l'issue de cet exposé, le président remercie toutes les personnes qui ont participé. Le verre de l'amitié est offert par la communauté des communes, avant de participer au déjeuner convivial servi dans un restaurant de Tallard.

Gamha : pour qui, pour quoi ? Le mot du vice-président

Lequel d'entre nous n'a pas senti après avoir quitté des fonctions d' élu, ce sentiment un peu confus fait de vide, d'inutilité, d'isolement dû à cette rupture brutale, à cet abandon de responsabilités, à ce passage de l'acteur à celui de spec-

tateur ?

Il fallait réagir. Aussi cette idée de nous regrouper n'a pas tardé à germer dans l'esprit de quelques uns d'entre nous.

Notre petit groupe de départ très informel a estimé qu'une association régie par la loi de 1901 nous permettrait de retrouver les sympathies voire les amitiés découvertes dans l'exercice de nos fonctions.

Il fallait agir. L'équipe des membres fondateurs s'est donc réunie pour établir les bases de nos statuts qui se devaient de définir l'esprit de notre association.

Les maîtres mots devaient être la convivialité, née de nos expériences communes, malheureuses ou valorisantes.

La franche camaraderie, source de réconfort pour ceux d'entre nous qui n'avaient pu poursuivre leur tâche contre leur volonté et donc de frustration, était d'autant plus forte que l'échec électoral avait pu être inattendu.

Nous voulions aussi insister sur notre indépendance et notre liberté d'action en s'interdisant d'intervenir dans la gestion des élus qui nous ont succédé.

Le conseil d'administration fondateur élu et les statuts déposés en préfecture GAMHA (Groupe des Anciens Maires Hauts-Alpins) était né.

Le climat de «détente» ne doit pas

«glisser» vers une activité exclusive de loisirs ou de gastronomie ! mais bien de faire de Gamha une association efficace, productive, active, vivante et animée, dans laquelle comme le précisent nos statuts seront toujours respectées la liberté d'expression et l'opinion de chacun.

Comment assurer l'avenir et le développement de Gamha ?

Tout d'abord en nous faisant connaître par tous moyens appropriés : un bulletin, des communiqués de presse, le bouche à oreille, afin d'augmenter le plus possible le nombre d'adhésions ce qui nous donnera plus de poids et de crédibilité, nécessaires dans nos activités et relations avec les institutions en place.

Ce n'est qu'à ces conditions que nous pourrons nous orienter vers les missions principales que nous nous sommes données :

H s'informer,

H conseiller,

H proposer.

R S'informer par des réunions, colloques et autres rencontres où nous inviterons des personnalités et des techniciens compétents dans différents domaines, sur l'évolution des situations que nous avons connues en activité, les sujets sont vastes et nombreux. Nous avons déjà évoqué quelques uns d'entre eux lors de notre première assemblée générale officielle et statutaire tenue à Tallard le 23 mars 2002.

Les premières idées émises sont les suivantes :

- L'eau, les ressources, la qualité, la gestion,

- Les contrats : montagne, rivière, LEADER +,

- Les ordures ménagères, le traitement,

- Désenclavement : route, autoroute, chemin de fer,

- Aménagement du territoire, intercommunalité, pays,

-...

Notre maintien au contact des grands sujets d'actualité pourra s'étendre, en participant en tant que membres cooptés à des conseils d'administration auxquels nous serions invités en qualité d'observateurs.

R Conseiller, non pas en «grands maîtres du savoir» mais simplement en apportant le résultat de nos expériences vécues sur des questions spécifiques dans des domaines auxquels nos fonctions nous auraient confrontés, ces conseils n'interviendraient, bien entendu, que dans le cas où nous serions sollicités.

R Proposer, c'est dans ce domaine que nous pourrons nous rendre le plus efficace, en réfléchissant ensemble à des solutions à des problèmes essentiels, voire en proposant des réponses équitables, raisonnables, impartiales puisque nous sommes à l'abri de toutes connotations d'intérêt électoral...

L'avenir de Gamha, ce n'est pas le président ni les membres du bureau qui le feront, mais c'est tous ensemble que nous le réaliserons par notre participation active dans cette ambiance conviviale au-delà de tout clivage politique et dans le plus grand respect de tous.

Claude FINAUD

Vice-président de Gamha

DÉBAT : La fiscalité locale et la solidarité entre communes

Dans un régime démocratique comme celui auquel nous avons la chance d'appartenir, la fiscalité est un débat permanent.

Comment faire participer équitablement les citoyens aux charges multiples et complexes des rouages de la société ? Comment adapter les dispositifs aux évolutions et exigences nouvelles d'un bon fonctionnement de nos institutions ?

Sur le plan national des décisions ou propositions gouvernementales nous interpellent à notre niveau individuel : réduction de l'impôt sur le revenu, tarifs publics, taux de TVA, modification suppression de la taxe d'habitation...

Sur le plan des collectivités régionales, départementales, intercom-

munales ou communales, les impôts locaux constituent avec la dotation d'État l'essentiel des ressources budgétaires. Or, de plus en plus, et très particulièrement dans le cas des structures intercommunales et des communes les transferts de compétences posent des problèmes nouveaux de partage des charges. En outre des organismes extérieurs à ces collectivités (syndicats mixtes, syndicats à vocation unique) exercent des fonctions à caractère public font appel eux aussi à des contributions financières.

Dès lors, les élus locaux sont confrontés à bien des problèmes et non sans raison redoutent les «gouffres fiscaux». Nous avons vécu ces situations. Elles vont en s'amplifiant. Mais si nous sommes à l'écart des discussions, nous restons concernés, ne serait-ce que comme contribuable de base.

Forts de nos expériences de maires et des compétences que nous avons acquises dans ces domaines, il nous semble que le sujet évoqué en tête de ces lignes peut faire l'objet d'un débat au sein de notre groupe, entre nous et avec le concours d'apports extérieurs.

À l'issue du conseil d'administration qui se tiendra à Pont du Fossé le 6 septembre, nous nous proposons d'amorcer cette réflexion que nous ouvrirons à des élus en fonction et à tous les anciens maires qui voudrons nous rejoindre.

Nous ne manquerons pas de com-

muniquer nos points de vue persuadés que sur tel ou tel sujet il pourrait contribuer à éclairer l'opinion publique et pourquoi pas des élus ?

*Le président,
Les membres du bureau*

